

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lre</sup> NIVERLET, libraires;

## A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 27 mars. — Un grave accident a eu lieu à Liverpool, à l'occasion des réunions électorales. La plate-forme des libéraux s'est écroulée, et plusieurs personnes ont été blessées.

A Greenwich, lord Codrington, encouragé par les électeurs de cette circonscription, s'est porté candidat à la députation. A Finsbury, les électeurs portent MM. Duncombe et Reed.

Dans la cité l'opinion est toujours favorable à lord John Russell, ainsi qu'à MM. Duke, de Rothschild et Crawford, lesquels sont portés en tête de la liste électorale, sur laquelle on votera demain.

Dans la circonscription de Marylebone, M. Benjamin Hall et le vicomte Ebrington ont été élus.

Le candidat ministériel, M. Kinnaird, a été élu à Serth.

Berlin, 27 mars.

La seconde chambre a rejeté, à la majorité de 241 voix contre 73, le premier paragraphe du projet de loi d'impôts sur les maisons des particuliers. Ce paragraphe est ainsi conçu : « A partir du mois de janvier 1858, un droit fixe sera perçu sur les maisons des particuliers, sous la dénomination d'impôt des bâtiments. »

Madrid, 27 mars. — Le résultat des élections connues est complètement favorable au parti modéré. Ont été élus à Madrid : MM. Martinez de la Rosa, Goyenecha, Serrano, le duc d'Albe, Nocedal père et le comte de Belascoain.

Le gouvernement triomphe également dans les districts électoraux de la province de Madrid.

Les nouvelles électorales des provinces sont dans le même sens. — Havas.

Berlin, vendredi soir. — La nouvelle qu'on avait reçue hier, par le télégraphe, annonçant qu'un corps de 16,000 Turcs était prêt à entrer dans les Principautés est démentie par les meilleures autorités. Un très-petit corps de troupes se trouve sur la frontière moldo-valaque, car la Porte se trouve dans la nécessité d'envoyer un corps de troupes

aussi fort que possible sur la frontière de la Perse, à cause de la guerre civile. — Le dernier bataillon de l'armée autrichienne d'occupation doit passer aujourd'hui la frontière de la Transylvanie en sortant des Principautés. (*Morning-Chronicle*).

Londres, 28 mars. — L'élection de Finsbury a eu pour résultat la nomination de MM. Duncombe et Cox. A Tower-Hamlets, ont été nommés MM. Ayrton et Butler; à Greenwich, M. Codrington; à Townsend, MM. Gladstone et Roebuck ont été réélus. MM. Walmsley, Gibson, Bright et Cobden, ont échoué. Les résultats électoraux sont très-favorables au gouvernement.

Londres, 28 mars. — Le *Globe* pense que la majorité de lord Palmerston dépassera probablement 100 voix.

Jusqu'ici, à Manchester et Huddersfield, les candidats ministériels Potter, Turner et un autre candidat, paraissent l'emporter sur MM. Bright, Gibson et Cobden, qui ne siègeront probablement pas dans le nouveau parlement.

A Liverpool, M. Eward, candidat ministériel, a la majorité.

Londres, 29 mars. — Tous les membres du gouvernement sont réélus.

« MM. Bright et Gibson ont été vaincus par une majorité ministérielle de 2,000 votants.

MM. Cobden, Layard, Armitage, Morley, sont également non réélus.

L'*Observer* dit que lord Cowley, ambassadeur à Paris, reçoit le titre de comte. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Le *Sun* annonce la clôture du vote dans la cité de Londres; voici, d'après ce journal, le résultat définitif de ces élections. Les quatre candidats élus ont obtenu : lord John Russell, 7,425 voix; le baron de Rothschild, 7,236; sir James Duke, 7,082; M. Crawford, 6,088; M. Raikes Carrie n'a réuni que 4,772 voix.

— Le *Globe* d'hier 28 résume de la manière suivante les résultats jusqu'ici connus et les plus sigoi-

ficatifs des élections générales en Angleterre :

« Cette journée est, de beaucoup, la plus importante pour l'élection générale, et, d'après le résultat connu, le gouvernement de lord Palmerston n'a aucun motif de se plaindre du jugement que le public est occupé à rendre. Dans la Cité, malgré l'irritation momentanée occasionnée par l'erreur qu'il a commise, à l'occasion de la question relative à la Chine, lord John Russell occupe la position à laquelle son grand nom, ses éminents services, son importante utilité lui donnent droit. Manchester, dont le nom a été si faussement associé à l'école politique la plus impopulaire, a noblement montré qu'elle a à cœur l'honneur de l'Angleterre autant que tout autre corps électoral. Huddersfield repousse le promoteur du vote de censure contre lord Palmerston, comme Manchester renonce à celui qui l'a soutenu, et on peut se faire une idée complète des sentiments du pays, par ce fait évident que ni M. Bright, ni M. Cobden, ni M. Milner-Gibson, n'a obtenu de siège dans le nouveau parlement. A Liverpool, la candidature Palmerston est la première sur la liste des votes. Dans le corps électoral de Salford, un candidat du gouvernement de lord Palmerston l'a emporté sur les influences locales et se trouve le premier sur la liste des votes. A Norwich et à Brighton, les membres libéraux conservateurs sont bien en arrière des libéraux leurs concurrents. Dans la plupart des villes, Worcester, Plymouth, Portsmouth, Newcastle, Hull, Douvres, Yarmouth, les résultats sont très-favorables à la cause du progrès libéral et à la politique de lord Palmerston qui (à ce que nous prévoyons avec confiance) sera soutenu par une majorité de plus de 100 voix dans le nouveau parlement. »

Le même journal établit que la liste des membres élus jusqu'à hier, dans l'après-midi, donne 104 libéraux (partisans de lord Palmerston) et 44 conservateurs.

CHINE. — Le *Sun* publie sous le titre de : Nouvelles importantes de Perse et de Chine, une dépêche de l'amiral commandant à Malte au secrétaire de l'amirauté, et datée du 24 mars. Voici cette dépêche, qui, d'après le journal anglais, aurait été

## FEUILLETON

## THOMAS COQUILLE.

## HISTOIRE D'UN MATELOT.

(Suite.)

Mon oncle prenait probablement goût au dialogue, car, au lieu de congédier le matelot :

— Que vous est-il donc arrivé à Madagascar? demanda-t-il.

— Rien ! peu de chose, dit Thomas Coquille, c'était seulement histoire de dire. Voici pourtant : — Il ventait forte brise, et la *Bonne-Suzanne*, cette fois-là, manqua joliment d'y laisser sa coque. Nous entrions à Tintingue... Vous n'avez jamais navigué par là, Monsieur?

— De ma vie, je n'ai mis le pied sur la mer, dit mon oncle.

— Ah !... c'est un cas différent. Pour lors, la rade de Tintingue, rien de pareil. Maître Brinde-Zingue disait : « C'est-il beau ! c'est-il beau !... une magnificence quoi !... » En causant de même, nous étions tribord-amures sous les huniers, perroquets, grand foc et brigantine. — « Roche, tribord ! » crie un matelot. — « Diable ! » dit le capitaine. J'étais à la barre ; je mets la barre au vent. — « Roche devant nous ! » crie un autre. — « Roche babord !... Roche ! roche ! roche !... » Mon pauvre Thomas

Coquille se croyait bien frit. — Eh bien ! Messieurs et Dames, on para la coque !... Le capitaine Pompillan s'y entend ; brasse à culer, masque partout ; nous voilà sauvés, sans avoir perdu ce qui s'appelle un bisnacle, rien, rien de rien, pas un liard fendu en quatre. Voici donc ma *Bonne-Suzanne* qui longeait la côte, à demi-portée de pistolet, tranquille comme Baptiste ; tout-à-coup une décoction de coups de fusil nous tombe à bord. Personne ne fut blessé, miracle ! ou bien ces mauricauds de sauvages ne savent pas tirer... c'est mon sentiment.

— Eh bien ? demanda mon oncle.

— Eh bien ! ce fut comme ça le premier jour, et le lendemain, tout ce qu'il y avait de matelots à bord allait bras dessus, bras dessous, avec les sauvages et les sauvagesses !... amis finis !... Ils venaient à bord, nous allions à terre... nous leur donnions du biscuit, et ils nous portaient des poules toutes plumées, vu que le marin n'a pas de goût pour les plumes, comme disait maître Brinde-Zingue.

Marguerite riait de plus belle ! et nous admirions sans trop comprendre. Quant à mon oncle, il tenait à connaître le rapport qui pouvait exister, dans l'esprit du matelot, entre son passage à Madagascar et son séjour dans notre petite ville.

— Mais c'est bien clair pourtant, reprit Thomas Coquille ; s'il ne nous a fallu que vingt-quatre heures pour apprivoiser des mauricauds qui adorent des gris-gris....

On n'a pas d'idée, ils sont pires qu'au Sénégal, vous savez ?

— Non, dit mon oncle, je ne sais pas ; mais nous parlerons du Sénégal une autre fois, revenez à votre sujet.

Le matelot réfléchit un instant, pour se rendre compte sans doute de ce que mon oncle entendait par ces mots.

— Mon sujet ! dit-il, je n'ai pas de sujet, m'est avis.

— Je me suis mis à rire, en criant : — Le sujet, c'est Marguerite, ma bonne.

— Merci, mon petit Monsieur, me dit le marin ; puis, se tournant vers la jeune fille : — Je suis bien aise, tout de même, de savoir votre nom. Voilà ! voilà !... j'ai trouvé le joint ! comme dit maître Brinde-Zingue. C'était pour vous dire, en vous disant, mademoiselle Marguerite, que si nous avons fait la paix avec les mauricauds du soir au matin, il faudrait que vous soyez dix fois plus sauvage qu'eux pour ne pas faire notre paix ensemble. Vous verrez que je suis un bon garçon.

— Je n'en doute pas, monsieur Coquille, dit la bonne, mais, voyez-vous, il n'est pas nécessaire de faire la paix, puisque nous n'étions pas en guerre ; je n'ai pas tiré de coups de fusil sur vous, comme les sauvages de Madagascar.

— Non ! non ! foi de matelot, mais quand je vous



expédiée par un agent à Suez, le 20 mars :

« Le *Bombay* n'apporte aucune nouvelle de l'Indoustan. Les passagers racontent que dans la nuit qui a précédé leur départ de Bombay, on avait reçu une dépêche télégraphique venue de Calcutta annonçant que l'empereur de la Chine désapprouvait les actes du gouverneur de Canton, et qu'il lui avait donné des ordres pour qu'il s'entendit avec les Anglais.

» La même dépêche annonçait encore que, le 8 février, il y avait eu, à quarante milles de Bushire, entre la cavalerie de Bombay et celle des Persans, une bataille qui s'était terminée par la mise en déroute de ces derniers, qui avaient perdu 800 hommes tués. Les pertes de notre côté étaient 10 hommes tués et 62 blessés. »

CHINE. — Nous avons annoncé, d'après une dépêche télégraphique, que l'empereur de la Chine avait désapprouvé la conduite du commissaire Yeh dans l'affaire qui a provoqué les hostilités de la part des Anglais contre le port de Canton. Voici le commentaire que le *Times* ajoute à cette nouvelle :

« Il paraît que l'Empereur de la Chine s'accorde avec le plénipotentiaire anglais et le gouvernement de Sa Majesté pour apprécier la conduite du commissaire Yeh et des habitants de Canton. Sa Majesté céleste a envoyé à l'intraitable vice-roi l'ordre d'entrer en arrangement avec les Anglais. On ne devait pas en attendre moins, car les quatre autres ports ont reçu l'ordre, il y a peu de temps, de continuer les relations comme de coutume, et de laisser la querelle limitée à l'enceinte de Canton. L'insubordination générale de la populace de Canton pendant cette dernière année, et le parti que les fonctionnaires locaux en ont tiré pour se montrer mercenaires et factieux, ont beaucoup nui à la cour de Pékin en l'affaiblissant. C'est en vain qu'on chercherait à faire des conjectures sur le parti que va prendre Yeh dans ces circonstances. Peut-être essaiera-t-il de conserver sa position en s'aidant des rebelles, qu'il a récemment pris à sa solde et auxquels il a accordé sa confiance. C'est là qu'est véritablement sa seule chance, car autrement il devrait se soumettre aussitôt aux ordres impériaux, appuyés par les armes britanniques; et, dans ce cas, il perdrait au moins son poste et très-probablement aussi quelque chose de plus. Mais pour nous, maintenant, cette affaire est très-simplifiée. Yeh n'est plus que le chef d'une populace brutale, que, concurrentement avec son souverain, nous devons forcer à respecter les traités, les lois et les droits de l'humanité. »

#### FAITS DIVERS.

On n'a pas oublié qu'au mois de novembre dernier, le gouvernement britannique fit appel à tous les architectes d'Europe, à l'effet de prendre part au grand concours qu'il ouvrait pour l'érection d'un vaste palais destiné à recevoir les bureaux de plusieurs ministères. C'est le 4 avril prochain, c'est-à-dire samedi veille des rameaux qu'expire le délai accordé aux artistes étrangers pour faire le dépôt de leurs plans et devis à West-minister hall. 17 prix s'élevant de 2,000 à 20,000 fr. récompenseront les artistes dont les plans seront adoptés, ou

qui seront trouvés méritants. Une exposition publique de ces plans aura lieu à Londres.

— Ordre a été reçu, dit le secrétaire d'Etat de la marine, dans l'arsenal de Brooklyn, d'équiper les bateaux à vapeur *Niagara*, et *Mississippi*, pour se rendre en Angleterre, afin d'aider à poser le câble télégraphique sous-marin, entre Newfoundland et l'Irlande. Le *Niagara* est le plus grand bateau à vapeur du monde entier : c'est un propulseur. Le *Mississippi* est le plus fort bateau à vapeur à roues des Etats-Unis. Le gouvernement Anglais fournira aussi deux gros bâtiments de la même nature. Le *Niagara* recevra à bord à Londres ou à Liverpool la moitié du câble, l'autre moitié sera mise à bord du propulseur anglais. Les quatre bâtiments se rendront de conserve au milieu de l'Atlantique où les bouts du câble seront réunis, et les propulseurs partiront alors dans des directions opposées, l'un pour Newfoundland et l'autre pour l'Irlande. Chacun sera accompagné par un bateau à vapeur, de manière qu'en cas d'accident les propulseurs pussent être remorqués et continuer la route. Il n'est pas douteux qu'il y aura un sentiment de rivalité entre les officiers de marine anglais et américains pour tâcher de poser la partie du câble qui leur sera confiée de la manière la plus parfaite. C'est un signe du progrès de la civilisation, que de voir les bâtiments de guerre de ces deux grandes nations se donner rendez-vous au milieu de l'Océan, non pour une bataille navale, mais pour une combinaison pacifique, ayant pour but de relier deux mondes.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ROMAINS.

Depuis quelque temps les journaux et les correspondances étrangères s'entretiennent de la Société générale des chemins de fer romains et de fusion probable avec la compagnie des chemins de fer lombards-vénitiens.

Ces bruits sont prématurés. L'importance du réseau romain, sa jonction à Bologne avec les chemins lombards-vénitiens, ont pu faire naître la pensée d'une réunion entre les deux lignes. Quelques personnes, en considérant la carte des chemins de fer de l'Italie, ont remarqué que les chemins lombards-vénitiens, pour atteindre le port d'Ancône, empruntent 206 kilomètres à la Société générale des chemins romains, et ont pu en conclure qu'une fusion devait avoir lieu. Toutes ces suppositions ont accredité un bruit actuellement sans fondement. Il a pu y avoir, à Paris comme à Rome, entre les administrateurs des deux lignes des pourparlers à cet égard, mais nulle conférence officielle n'a eu lieu, et, par conséquent, le bruit de fusion qui a circulé est nous le répétons, prématuré.

Du reste, les chemins lombards-vénitiens et le réseau des chemins romains constituent deux entreprises si brillantes qu'elles n'ont pas besoin, comme les lignes secondaires, de se réunir ou de se fusionner pour accroître leur prospérité.

Les concessions faites par S. S. le Pape à la Société générale des chemins romains, forment une ligne unique et non interrompue, partant de Civita-Vecchia, sur la Méditerranée, allant à Rome et aboutissant directement à Ancône, sur l'Adriatique. D'Ancône, la ligne se dirige à travers les pays les

plus riches et les plus peuplés du monde, jusqu'à Bologne et Ferrare.

L'étendue de cette ligne est de 619 kilomètres d'une exploitation d'autant plus productive et facile qu'elle n'est grevée d'aucun embranchement ni d'aucune section parasite. Pour bien faire comprendre l'importance de ces concessions à ce point de vue, nous citerons par analogie les chemins français qui desservent les grands centres des populations : Paris à Bordeaux, Paris à Lyon, Paris à Strasbourg, Paris à Lille; qu'on s'imagine les compagnies de ces divers chemins dégagées de la charge des lignes de second et troisième ordres qui leur ont été imposées, et qu'on juge à quel chiffre s'élèverait leurs revenus, si elles n'exploitaient que les grands centres de population et les points intermédiaires!

Cet avantage, la Société générale des chemins de fer romains les possède, car les 619 kilomètres qui composent sa concession, non-seulement relient par le tracé le plus court la Méditerranée à l'Adriatique, mais desservent encore directement les centres les plus importants de la Péninsule.

Pour se rendre un compte fidèle de l'avenir des chemins de fer en l'Italie, il faut considérer d'abord que cette contrée forme le point intermédiaire du commerce et des communications des deux mondes, et de plus qu'elle est la partie la plus peuplée de presque toute l'Europe. Ainsi on compte en France une population par kilomètre de 67 habitants ;

An Autriche, . . . . . de 76 habitants ;

En Italie, . . . . . de 95 idem.

La ligne concédée à la Société générale des chemins romains se divise en quatre parties principales :

Civita-Vecchia à Rome. . . . .	80 kilomètres.
Rome à Ancône . . . . .	280 id.
Ancône à Bologne. . . . .	206 id.
Bologne à Ferrare. . . . .	53 id.

Ensemble. . . . . 619 kilomètres.

Le capital social a été fixé  
A 175 millions de francs divisé comme suit :  
80 millions représentés par 170,000 actions de 500 francs ;  
90 millions en obligations.

La dépense est par conséquent de 280,000 fr. par kilomètre.

Sur les chemins autrichiens, sardes, lombards-vénitiens, etc., la dépense varie par kilomètre de 250 à 280,000 fr.

Les avantages accordés par S. S. le Pape à la Société générale des chemins de fer romains sont de diverses natures :

1° Exemptions générales d'impôts, de droits d'enregistrement, de droits de douanes, pendant toute la durée des concessions ;

2° Tarifs. — Les tarifs concédés sont par kilomètre :

Pour les voyageurs	de 1 <sup>re</sup> classe, 13 <sup>o</sup> 4/10.
—	de 2 <sup>e</sup> — 10 7/10.
—	de 3 <sup>e</sup> — 6 5/10.
Pour les marchandises	de 1 <sup>re</sup> classe, 37 <sup>o</sup> 6/10.
—	de 2 <sup>e</sup> — 32 3/10.
—	de 3 <sup>e</sup> — 26 9/10.
—	houille, 21 5/10.

3° Garanties d'intérêts :

La garantie d'intérêt accordé par S. S. le Pape s'élève annuellement pour le chemin de Rome à

ai vue rougir, baisser l'œil, ça m'a fait l'effet de cinq cent mille boulets ramés, comme dit maître Brinde-Zingue.

Thomas Coquille parlait d'aller s'établir à l'auberge, en attendant que les affaires de l'héritage fussent réglées, mais mon oncle ne le permit pas, il mit à sa disposition une petite mansarde, dans laquelle le marin se trouva mieux logé qu'un prince.

Marguerite eut ordre de ne le laisser manquer de rien, parut satisfaite de la commission, et s'en acquitta en conscience.

Quant à moi et à mon frère, en apprenant que le marin devait passer plusieurs jours à la maison, nous poussâmes des cris de joie désordonnés; et laissant là le tablier blanc de notre bonne, nous nous cramponnâmes à son caban, jusqu'à ce qu'il fût attablé dans la cuisine en face d'une vaste écuelle de soupe aux choux.

CHAPITRE DEUXIÈME. — Où l'on voit comment Thomas Coquille but un verre de vin avant de manger sa soupe, et où l'on fera connaissance avec Faisan-d'Or.

Le personnel domestique de la maison de mon oncle se composait de Marguerite, notre bonne, d'un vieille cuisinière fort laide appelée Marion, et d'un serviteur dont j'ai toujours ignoré le véritable nom, parce qu'on le désignait habituellement sous celui de Michel Morin. C'est-à-dire qu'il cumulait les fonctions de maître d'hôtel et de valet de chambre avec celle de cocher, si l'on

s'avisait par hasard d'atteler un cheval de louage à un respectable char-à-bancs, autre souvenir d'enfance que me rappellent les derniers cocous de la banlieue.

A peine Marguerite eut-elle parlé, que Marion et le père Michel s'empressèrent à l'envi de prévenir les désirs du matelot, qui se confondait en remerciements. On l'obligea de s'asseoir, on nous força, mon frère et moi, à lui laisser la liberté de ses mouvements; le factotum apporta une cuiller d'argent. Pendant que la cuisinière écumait la soupe, Marguerite servit une bouteille de petit vin du crû et un verre qu'elle rinça elle-même.

— Ah ça ! s'écria Thomas Coquille, ravi d'un tel accueil, m'est avis que je suis dans la maison du bon Dieu !... Quand je dirais merci cinquante mille fois de suite, ça ne serait pas de trop.

— Mangez, camarade, interrompit le bonhomme Michel, mangez sans tant de façons, nous ne faisons que remplir la volonté de notre maître.

— Un brave homme !... Le capitaine Pompillan me l'avait bien annoncé d'avance.

A ces mots, Thomas Coquille prit la bouteille, se versa un bon coup de vin et but d'un trait, ce qui fit faire la grimace à Michel Morin et à Marion; Marguerite se prit à songer qu'il fallait être bien ivrogne pour commencer ainsi son repas.

Mais le marin ne s'aperçut point du mauvais effet

produit par cette rasade inusitée, et saisissant la cuiller par l'extrémité du manche d'une manière particulière, il la trempa dans l'écuelle, arrondit le bras, puis, avec une méthode presque mathématique, il l'introduisit perpendiculairement dans sa bouche; enfin, au lieu de recommencer, il attendit un petit moment.

Trois ou quatre fois il recommença le même manège avec une lenteur surprenante de la part d'un homme jeune, vif et brusqué en apparence.

Entre chaque cuillerée, il avait le temps de dire une phrase.

— Oui, oui, reprit-il peu après avec une sorte de tristesse, vous me recevez si bien, les uns et les autres, que cela me fait songer à ceux qui ont une bonne femme de mère... A bord, on jase, comme de juste et de raison, et j'entends les matelots se dire : — « Ah ! quand j'arriverai chez nous, la vieille mettra le pot au feu ; elle me versera du meilleur, nous boirons un coup, nous avalerons la soupe, et on dégoisera des affaires du pays. La bonne femme sera-t-elle contente, au moins, de revoir son garçon ! Elle me mènera chez l'un, chez l'autre : — Voici mon marin, voyez !... Il m'a rapporté de la merluche et de belles pièces sonnantes !... » — Oui, oui ! voilà ce qu'ils disent, mais Thomas Coquille ne dit rien.

Le matelot avala, toujours méthodiquement et lentement une nouvelle cuillerée de soupe aux choux.



Ancône et à Bologne, à . . . . .	10,000,000 fr.
Pour la section de Bologne à Ferrare, elle est de . . . . .	500,000
Pour la section de Civita-Vecchia à Rome, le revenu est de . . . . .	1,600,000
<b>Produit garanti assuré . . . . .</b>	<b>12,100,000 fr.</b>

Soit environ 7 % du capital social.  
 Sur les chemins sardes, la garantie accordée n'est que de . . . . . 4 1/2 %  
 Sur les chemins autrichiens, elle n'est que de . . . . . 5 %  
 Sur les chemins lombards-vénitiens, elle est de . . . . . 5 %  
 En général, et surtout dans les pays riches et populeux, comme l'Italie, on peut compter sur des produits tellement assurés, qu'ils rendent la garantie d'intérêt purement nominale; aussi pour connaître la valeur véritable des chemins de fer, doit-on étudier l'importance des transports et le chiffre des tarifs.

Nous avons donné plus haut les tarifs des voyageurs et des marchandises sur les lignes appartenant à la Société générale des chemins de fer romains; ces tarifs représentent pour un voyageur ou une tonne de marchandise une moyenne de 20 centimes par kilomètre.

Les tarifs concédés en France et en Italie ne donnent en moyenne pour un voyageur ou une tonne de marchandise que :

Pour les chemins français . . . . .	11° 1/10
Pour les chemins autrichiens, lombards-vénitiens, etc., etc. . . . .	11° 2/10
Pour les chemins sardes . . . . .	11° 6/10

Ces tarifs, comparés à la moyenne de 20 centimes concédée à la Société générale des chemins romains donnent en leur faveur un produit brut de 77 % en plus, et comme revenu net une augmentation de 150 %.

Pour rendre notre pensée, nous allons citer un exemple.

Supposons une quantité de voyageurs et de marchandises susceptibles de produire sur les chemins français, italiens ou autrichiens, une recette brute par kilomètre, de . . . . . 30,000 fr.

Les frais d'exploitation, calculés à 50 %, sont de . . . . . 15,000

Il reste un revenu net de . . . . . 15,000 fr.

Sur les chemins romains, et avec bénéfice de leurs tarifs; la même quantité de voyageurs et marchandises produira une recette brute, par kilomètre, de . . . . . 53,000 fr.

En déduisant les mêmes frais d'exploitation que ci-dessus . . . . . 15,000 fr.

Le revenu net s'élève par kil. . . . . 38,000 fr.

Ce revenu appliqué au capital de 280,000 fr. par kilomètre, donnera les résultats suivants :

Le capital en obligations d'environ 140,000 fr. par kilomètre, coûte de dépense, à 6 % d'intérêt. . . . . 8,400 fr.

Le capital en actions, qui sera par conséquent de 140,000 fr. par kilomètres, bénéficiera de l'excédant du revenu, soit . . . . . 29,000 fr.

Ce qui donnerait un revenu de 21 % pour les actions.

Des résultats semblables ont dû naturellement faire naître la pensée d'une réunion entre les chemins romains et les lombards-vénitiens.

En effet, ces Compagnies sont toutes deux favorablement placées; elles desservent des pays riches et populeux, les chemins lombards-vénitiens rayonnent sur les deux rives du Pô, reliant Milan, Venise, Pavie, Vérone, pour atteindre d'un côté le réseau romain à Bologne, les chemins toscans à Pistoia, les chemins sardes à Mortara. Les chemins romains, de leur côté, parcourent le centre de la Péninsule, de Civita-Vecchia à Rome, à Ancône, Bologne et Ferrare, et forment le groupe intermédiaire destiné à relier le royaume de Naples au reste de l'Italie; ils facilitent le transit entre l'est et l'ouest, et formeront la ligue la plus courte pour le commerce de l'Inde lorsque le percement de l'isthme de Suez, en cours d'exécution, aura supprimé le voyage du cap de Bonne-Espérance.

Il est donc bien certain qu'une entente entre ces deux Compagnies s'expliquerait par leur importance respective, comme par la communauté des intérêts qu'elles représentent. Quoiqu'il en soit, isolées ou réunies, elles n'en restent pas moins les plus utiles et les plus productives qui depuis longtemps aient été formées en Europe. — DEVINA.

Le correspondant d'un journal anglais fait la description suivante de la dernière soirée donnée par le président sortant des Etats Unis, M. Pierce :

« La dernière réception publique de M. le président Pierce a eu lieu le 27 février. La foule était tellement compacte dans les salons de White-House qu'il était difficile de se mouvoir. Il y avait un orchestre excellent dans le grand salon de l'Est et un petit nombre de toilettes très-brillantes. Mais la foule ressemblait à un torrent qui abîmait tout. On n'avait adopté aucune précaution pour prévenir l'encombrement. Aussi se pressait-on, se poussait-on, se heurtait-on d'une manière effroyable. Quelques hommes montraient même une brutalité tout à fait inconvenante. Quelques dames de la province avaient pris le parti, pour ne pas être écrasées, de s'établir sur des sofas, d'où elles ne pouvaient pas bouger, ne voyant rien, et pressées dans l'impossibilité de respirer. Le président recevait dans un petit salon. Bien peu de personnes ont pu le voir. La réception était devenue littéralement impossible, et à la sortie, le désordre dans le vestiaire et la confusion des chapeaux et des vêtements étaient quelque chose de déplorable. Deux ou trois préposés au vestiaire étaient insuffisants. La société faisait main basse sur tout ce qu'elle trouvait. Que de chapeaux perdus ou mutilés! que de crinolines dévastées! L'essentiel pour chacun était de s'emparer de force de quelque vêtement pour se garantir du froid en sortant.

Le pire accident de tous a été une querelle survenue dans la mêlée : M. Lee, commis dans les bureaux du Pension-office, a accusé brusquement M. David Hume, négociant, demeurant à Alexandrie, de lui avoir volé son portefeuille. Des cartes ont été échangées, et le lendemain matin M. Hume, avec ses témoins, est venu trouver M. Lee dans ses bureaux, pour lui demander une rétractation. M. Lee n'a voulu ni se rétracter, ni faire des excuses. M. Hume, exaspéré, l'a traité de canaille et l'a frappé. Lee a tiré brusquement un revolver de sa poche et

l'a tué raide. Ici, la défense personnelle légitime tout, et un homme armé étant autorisé à considérer sa vie en danger, si on le touche seulement du bout du doigt, Lee ne sera pas puni; mais on croit généralement qu'il s'était préparé pour la rencontre qu'il savait devoir avoir lieu, et qu'il était décidé à provoquer un acte de violence de son adversaire, afin de pouvoir impunément lui tirer son coup de pistolet à bout portant. »

**CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.**

Nous recevons par l'entremise de M. le Procureur impérial à Saumur la lettre suivante, qui lui a été adressée.

« Ancenis, le 28 mars 1857.

» Monsieur le Procureur impérial.

» Dans la soirée d'hier, on a retiré de la Loire, auprès du Cellier, le corps d'un individu dont le signalement suit et qui paraît étranger au pays.

- Age, 40 à 45 ans;
  - Taille, 1 mètre 65;
  - Barbe en collier;
  - Cheveux grisonnants;
  - Veste en drap bleu;
  - Gilet de velours noir rayé;
  - Deux pantalons en étoffe bleue;
  - Manchons en toile;
  - Gilet de peau en molleton;
  - Bretelles en coton à boucle;
  - Cravate en madras à petits carreaux jaunes;
  - Bas bleus en laine;
  - Bons souliers garnis de forts clous.
- On a trouvé dans les poches du gilet :
- Un mouchoir de poche à carreaux bleus et rouges;
  - Une tabatière en bois;
  - Un chapelet;
  - Un couteau à manche en corne blanche.

Ce cadavre paraît avoir séjourné dans l'eau pendant un mois environ.

Je vous prie de vouloir bien donner à cette note toute la publicité possible et de me transmettre les renseignements que vous aurez obtenus.

Recevez, etc.

Le Procureur impérial, O BRIEN.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

C'est par erreur que, dans le numéro du 28 mars, la vente des biens Bedeneau a été indiquée pour le 15 avril. Cette vente aura lieu le dimanche 19 avril.

**Marché de Saumur du 28 Mars.**

Froment (hec. de 77 k.) 27 63	Graine de luzerne . . . . .	80 —
2e qualité, de 74 k. 26 53	— de colza . . . . .	—
Seigle . . . . . 19 20	— de lin . . . . .	27 —
Orge . . . . . 16 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . . .	—
Avoine (entrée) . . . . . 9 25	— cassées (50 k.) 120 —	—
Fèves . . . . . 17 60	— Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs . . . . . 36 —	— rouges . . . . .	compris le fût,
— verts . . . . . 32 —	— 1 <sup>er</sup> choix 1856. 150 —	—
Cire jaune (50 kil) . . . . . 200 —	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	120 —
Huile de noix ordin. 110 —	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	100 —
— de chenevis . . . . . 58 —	— de Chinon . . . . .	100 —
— de lin . . . . . 60 —	— de Bourgneil . . . . .	150 —
Paille hors barrière. 40 55	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1853. id 82 82	— 1 <sup>re</sup> qualité 1856 150 —	—
Luzerne . . . . . 95 60	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	90 —
Graine de trèfle . . . . . 90 —	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	65 —

Marion, son écumeiro à la main, l'interrogeait du regard, mais Marguerite demanda doucement :

— Vous avez donc eu le malheur de perdre votre mère, monsieur le Marin?

— Oui, Mademoiselle, si l'on peut perdre ce que l'on n'a pas eu d'une sorte, puisqu'elle est morte en me mettant au monde; et moi qui l'aurais si fort aimée, je ne l'ai pas même connue!

Le front de Thomas Coquille se rembrunit; les domestiques sentirent accroître leur bienveillance à son égard.

— Et voilà que je viens pour un héritage! ajouta-t-il; ah! si j'avais ma bonne femme de mère, et bien nous partagerions, elle aurait ça en plus de ma déléguée (1), elle aurait mes économies de campagne... Mais personne à qui donner... hormis aux pauvres, comme dit maître Brinde-Zingue, puisqu'ils sont les frères de ceux qui n'en ont pas!

— Marin, mon camarade, quand vous seriez ivrogne comme un tonneau, vous êtes un brave garçon! s'écria Michel Morin en prenant la main de Thomas Coquille.

— Brave garçon, répliqua le matelot, c'est le sentiment du capitaine Pompillan et de maître Brinde-Zingue rapport à moi, et puisqu'ils le disent, faut que ça

(1) Délégué, délégation, retenue prélevée sur la solde des marins en faveur de leurs familles.

soit! Mais ivrogne... Pourquoi m'appellez-vous de même? Je n'ai été dans le vin qu'une fois, une seule, un jour de Saint-Nicolas, et j'ai fait des bêtises, j'ai chaviré la garde, j'ai jeté à l'eau un gendarme!... Je l'ai repêché de suite, par exemple; lui, pas plus tôt dehors, m'a mis les menottes, et ramené au poste par la cravate; ensuite on m'a coffré pour quinze jours, de manière que mon bâtiment est parti en emportant mon sac... Au sortir de prison, je n'avais ni un sou, ni une chemise pour changer. De ma vie, ni de mes jours, je ne veux plus boire un coup de trop. Aussi maître Brinde-Zingue disait-il de moi au capitaine Pompillan : — « Voyez-vous, Thomas Coquille, ça ne boit pas, c'est rangé comme une manœuvre lovée à la hollandaise. » Voilà la vérité. Maintenant monsieur Michel Morin, vous croyez donc que tous les matelots sont des ivrognes?

— Nous ne croyons rien, interrompit la vieille Marion, mais en vous voyant commencer par un verre de vin du pays.

— Eh bien! interrompit Thomas Coquille avec étonnement.

— Ah! s'écria Marguerite, est-ce votre coutume, par hasard, de boire avant de manger la soupe?

— Tiens! vous faites donc autrement par ici?

Je me mis à rire, ainsi que mon petit frère.

— Pourquoi donc commencez-vous par boire votre vin? demandai-je.

— Parce que le vin c'est la force de l'homme, dit gravement le marin, pourvu qu'on en prenne que sa ration. A terre, je comprends; m'y voilà!... J'ai trouvé le joint, comme dit maître Brinde-Zingue; à terre vous ne craignez ni roulis, ni tangage, vous attendez après la soupe, c'est votre mode, bon!... Mais à bord, on nous donne à chacun son quart de vin; plein ce verre ou approchant. Eh bien, supposition qu'un coup de roulis arrive, le quart chavire, à Dieu vat! On a perdu ce qui donne du courage, pour tirer sur la ficelle, comme dit le bourgeois. Aussi de peur d'accidents, le matelot avale d'abord sa ration; après cela le roulis peut venir — on est calme.

Marguerite, charmée de l'explication, dut se reprocher un jugement téméraire. Je m'informai bientôt après de la raison pour laquelle notre marin mangeait si lentement en tenant sa cuiller par l'extrémité du manche; il nous fit comprendre que cela provenait de l'habitude de manger à la gamelle et à tour de rôle.

(La suite au prochain numéro.)

**BOURSE DU 28 MARS.**

3 p. 0/0 hausse 15 cent.	— Fermé à 70 45.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent.	— Fermé à 92 50.
<b>BOURSE DU 30 MARS.</b>	
3 p. 0/0 baisse 15 cent.	— Fermé à 70 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent.	— Fermé à 92 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.



# VENTE

PAR LICITATION,

## Du Terrain d'une grande Remise incendiée,

ET DE

Trois MAISONS, sises à Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 19 avril 1857, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Edouard Bedeneau-Choppet, meunier, demeurant à Notre-Dame-de-Liesse, près Laon (Aisne); pour lequel est constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre Madame Honorine Martin, veuve de M. Charles Bedeneau, ci-devant sellier, demeurant à Saumur, en qualité de tutrice de Eugénie-Marie-Charlotte Bedeneau, sa fille mineure, ladite dame, collicitant, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coulbault;

En présence de M. Pierre Letheuille, menuisier, demeurant à Saumur, en qualité de subrogé-tuteur de ladite mineure.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, en date du 30 décembre 1854, enregistré et signifié, et d'un autre jugement du même Tribunal, du 12 juillet 1856, aussi enregistré, qui abaisse la mise à prix.

### Désignation des Biens à vendre :

#### QUATRIÈME LOT DE L'AFFICHE PRIMITIVE.

Une maison, sise à Saumur, rue de Fenet, nos 181 et 183, joignant au nord la rue, au midi la montée du Petit-Genève, au levant M. Grolleau, à l'angle de la rue de Fenet et du Petit-Genève, en partie louée, et en partie ci-devant occupée par feu M. Guiot, composée d'un rez-de-chaussée, un premier et second étage, caves, greniers, etc.; mise à prix à six mille francs, ci. . . . . 6000 fr.

#### CINQUIÈME LOT.

Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 17, en face la Cure, joignant au nord la rue, au midi M<sup>me</sup> de Fos, au levant M. Charron, au couchant M. Commeau, composée de deux chambres et cour au rez-de-chaussée, un premier étage, un second étage, greniers et cave; mise à prix à trois mille francs, ci. . . . . 3,000 fr.

#### SIXIÈME LOT.

Une maison, sise à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, occupée par le sieur Bayonnais, menuisier, composée d'un rez-de-chaussée avec boutique, un premier étage, grenier, cour, cave et puits, joignant par-devant le carrefour du Puits-Tribouillet, d'un côté la rue Cendrière, et de l'autre côté la rue des Anciennes-Messageries; ladite maison mise à prix à six mille cinq cents francs, ci. . . . . 6,500 fr.

#### SEPTIÈME LOT.

Un vaste terrain, où était avant l'incendie une grande remise, sise à Saumur, rue de Bordeaux, laquelle était composée de grands magasins et ateliers, joignant d'une part la rue, d'autre la maison de M. Vinet. Ce terrain, et en général toutes ses dépendances, mis à prix à dix mille francs, ci. 10,000 fr.

Il sera accordé des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, rue de Bordeaux; et, pour avoir des renseignements, tant à mondit sieur DUTERME, qu'aux avoués des parties.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 28 mars 1857.

(186) CHEDEAU.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE BRUNET.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Brunet, meunier au Vandelnay-Rillé, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, au syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, le lundi 4 mai prochain, à 9 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal, (187) E. CORNILLEAU.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE COLLET-MARTIN.

Les créanciers de la faillite Collet-Martin, chauxfournier, demeurant à Trèves-Cunault, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, au syndic de ladite faillite et de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil dudit Tribunal, le lundi 27 avril prochain, à 8 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal, (188) E. CORNILLEAU.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE GOULU.

Les créanciers de la faillite du sieur Goulou, marinier à Trèves-Cunault, sont invités, conformément à l'article 492, du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, au syndic de ladite faillite, et de lui remettre leur titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du Conseil dudit Tribunal, le lundi 4 mai prochain, à 8 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal, (189) E. CORNILLEAU.

### A VENDRE

En détail,

Le GRAND JARDIN de Nantilly, longeant les rues de Nantilly et du Pres-soir-Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (172)

### HOTEL DE L'UNIVERS

Sur le quai Ligny, ANGERS.

A partir du 11 avril 1857, l'ancien Hôtel Leroy portera le nom de l'HOTEL DE L'UNIVERS, tenu par LARRABE (Noël), ex-garçon de salle de l'Hôtel de Londres.

L'Hôtel, meublé à neuf, offre à MM. les Voyageurs tout le confortable possible.

Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures le soir.

Ecuries et remises. (173)

**LA RÉVALESCIERE DU BARRY** est une fécule d'une extrême finesse, elle est extraite de plantes tropicales, et doit la teinte légèrement rosée qui la distingue à de précieux ingrédients dont le secret n'est parfaitement connu que de MM. DU BARRY et C<sup>ie</sup>, fabricants brevetés en Angleterre. On en compose un aliment très-salubre, un potage agréable que l'on peut prendre à chaque repas, en état de bonne ou de mauvaise santé. Le vieillard languissant, l'adulte épuisé par des excès quelconques, la femme délicate, l'enfant malade retireront de son usage quotidien les plus heureux effets. A la fois très-nourrissante et très-facile à digérer, elle fait disparaître les acidités de l'estomac; et comme c'est d'une bonne digestion que dépend surtout la santé, la RÉVALESCIERE l'emporte évidemment sur toute autre substance alimentaire. Elle se vend en boîtes de 2, 4, 7 fr. et au-dessus chez M. KERCKHOFF, au Dépôt général, rue d'Hauteville, 32, à Paris, où l'on peut demander, par lettre affranchie, les renseignements de toute espèce. — Dépôt à Saumur, chez M. C. DAMICOURT, pharmacien; à Tours, chez M. DUGENET-BONNEBAUT, 11, rue Royale; MM. V<sup>or</sup> SUEZ et ROCHER fils, rue de la Sellerie, 35.

## GRAINES DE VERS A SOIE

DES CONTRÉES QUE L'ON CROIT

### PRÉSERVÉES DE LA MALADIE.

Dans l'incertitude où l'on était si les Graines de vers à soie de cette saison seraient ou non atteintes de la maladie, dès le mois de mai, nous avons pris toutes nos mesures pour pouvoir faire fabriquer des Graines par des personnes de la plus entière confiance, dans les diverses contrées de l'Europe et de l'Asie, où on a pas eu jusqu'ici à redouter cette maladie.

Pour obtenir de bons prix, de bonnes conditions et surtout des Graines bien faites, avec les meilleurs cocons de chaque pays, il était indispensable que nous donnions des ordres à l'avance pour acheter les cocons et pour faire grainer exprès par les personnes que nous avons chargées de cette mission dans chaque contrée.

Voici la liste des contrées dont nous pouvons vous fournir des graines :

1 <sup>o</sup> TOSCANE.	5 <sup>o</sup> ILLYRIE.	9 <sup>o</sup> ROUMÉLIE,	} dans le Levant
2 <sup>o</sup> SICILE.	6 <sup>o</sup> TYROL.	10 <sup>o</sup> SYRIE,	
3 <sup>o</sup> ROMAGNE.	7 <sup>o</sup> TESSIN.	11 <sup>o</sup> ANATOLIE,	
4 <sup>o</sup> ROYAUME DE NAPLES.	8 <sup>o</sup> PIÉMONT.		

Il est, vous le comprenez, de votre intérêt de nous passer vos ordres dans le plus bref délai possible. Lorsque en 1854 nous avons écrit à nos commettants, plusieurs mois à l'avance, que les Graines seraient excessivement abondantes à fin de saison; lorsque en 1855 nous leur avons annoncé, dès le mois d'août, que la hausse serait énorme au printemps 1856, à peine un quart de nos commettants ont pris garde à notre avis; cette année-ci nous leur disons: *Il est de votre intérêt de nous passer vos ordres de bonne heure, afin que vous ayez de la Graine bien faite; faite exprès avec les meilleurs cocons, dans les pays que l'on croit jusqu'ici préservés de la maladie.*

V. NICOD ET FILS, d'Annonay (Ardèche).

On souscrit chez M. LIBAUD, propriétaire à Villebernier. (192)

### A LOUER

Une MAISON, rue des Payens, 3. S'adresser à M. LECOY. (190)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 2.

Cette maison consiste en un salon, une salle à manger, cabinet de travail, six chambres à coucher, cabinets de toilette, greniers sur le tout, cuisine, offices, remises et écuries, grande cour, trois jardins au bord de la Loire, plantés d'arbres fruitiers; elle joint au levant M. Raguideau, au nord la rue du Marronnier, au couchant la rue de la Visitation, et au midi la Loire.

Cette maison, dans une position agréable, est propre au commerce; elle dépend de la succession de M. MESNET-COSNARD.

S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M<sup>e</sup> DION, notaire et à M<sup>me</sup> veuve MESNET-COSNARD, propriétaire à Saumur. (137)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Grand et vaste Magasin, Hangar, Chambre et Grenier,

Situés, rue du Roi-René, sur les Ponts.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve CEBRON, rue du Marché-Noir. (40)

**COLLE LIQUIDE.** Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour papier, carton, bois, porcelaine, marbre, verre, cuir, etc. Prix du flacon, 50 c.

Dépôt chez M. DAMICOURT, ph. à Saumur, M. HERBERT, ph. à Angers.

### Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 19.

### MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelles, n<sup>o</sup> 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

Découverte incomparable par sa vertu.

### EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux; les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT: 3 FR. (292)



Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,